

# Les infos

Vendredi 20 Février 2009



## LYNCHAGE

C'est dans un communiqué aux collègues de GIMS, que Jean-Pierre MUSTIER, patron en charge du démantèlement de la branche, indique que le pôle Gestion d'actifs « a été fortement impacté par la crise ». A y regarder de près, la baisse des encours sur une année n'est due que pour 26% seulement à la décollecte... et pour 74% à la baisse des marchés. Avec une perte nette de 258 millions d'euros imputables principalement à SGAM AI, il apparaît que SGAM a bien résisté. Le transfert dans le cadre d'une co-entreprise avec CAAM ne se justifie donc pas obligatoirement. On pourrait aussi mettre fin à l'activité de gestion monétaire dynamique à l'origine de ces pertes, ou encore mettre fin à certaines pratiques de rémunération peu orthodoxes, qu'Alain Clot, le patron précédent, avait laissé durer... sans pour autant sacrifier l'ensemble des collègues de cette filiale des gestions alternatives aujourd'hui meurtris et dégoûtés par le traitement qui leur est infligé. En-fouis dans l'annexe 4 consacrée aux éléments non récurrents du résultat avant impôt, les comptes de la BFI font apparaître une ligne de 1,2 Md d'euros intitulée « Décote sur portefeuilles d'ABS européens vendus par SGAM ». Il s'agit ici du portage de titres de fonds monétaires dynamiques de BAREP, d'Étoile Gestion, de AI et de SGAM transférés dans les books de la SG et destinés à être revendus à bon prix dans

des jours meilleurs. JPM s'appuie sur ces pertes pour punir l'ensemble des salariés de SGAM AI (privés pour la seconde fois de parts variables) et de SGAM malgré des résultats solides... sauf que ces pertes sont associées à des positions décidées par un petit groupe de 5 à 6 responsables des investissements de SGAM AI et SGAM Banque dont certains sont toujours présents et même confirmés. Toutes choses qui vont nécessiter des explications.

## T'AS PAS CENT BALLES ?

La publication du résultat 2008 du groupe fait l'objet d'abondants commentaires, à commencer par le versement de 700 millions d'euros de dividendes. On notera que le pourcentage s'approche, mais pas tout à fait, du tiers de référence fixé par Nicolas... juste un peu au-dessus pour montrer qu'on n'est pas aux ordres. Cela dit, la question se pose en vertu du principe des vases communicants : l'aide de l'État est-elle bien justifiée ? Pour la CGT, nous voyons en plus dans cette décision une erreur de jugement. À vouloir satisfaire « les marchés » en leur donnant des gages, elle n'a pas empêché la dégringolade du cours, par contre elle a déjà sérieusement contribué à dégrader l'image de la banque sur son principal marché, le marché national... elle en rajoute une couche. Pire, Frédéric Oudéa a carrément annoncé son objectif de revenir rapidement à une distribution de 45% du résultat pour les actionnaires. Quant à l'opinion des salariés, elle n'est guère meilleure, tant ils savent que 2009 est pour eux l'année de tous les dangers, et que le danger vient aussi maintenant de l'intérieur. Surtout que, prise par le même conseil d'administration du 17 février qui a attribué 700 millions aux actionnaires, la décision de verser cette fameuse prime de supplément d'intéressement de 100€ qui représente moins de 5 millions d'euros globalement sera prise pour ce qu'elle est : une insulte.



CGT Société Générale - SPB Société Générale  
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68  
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net  
Internet : [www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/](http://www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/)  
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT